



ASSEMBLEE GENERALE

NOTE DE SYNTHESE EXPLICATIVE

Cadre réservé au Directeur général

Séance du 22 mai 2019

Point n°1 - 3

Objet : Approbation du rapport spécial établi par le Conseil d'Administration et du rapport du réviseur concernant la modification statutaire de l'objet social

Date du rapport : 11 avril 2019
Dossier :
Référence :

1. Exposé du dossier :

Conformément à l'article 413 du Code des Sociétés, le Conseil d'Administration doit établir un rapport spécial concernant la modification statutaire de l'objet social et simultanément, le Réviseur établit un rapport distinct sur l'état résumant la situation active et passive de la société, arrêté à une date ne remontant pas à plus de trois mois ;

Le rapport du CA, ci-annexé, a pour objet d'exposer l'intérêt pour la société de procéder à la modification de l'objet social, telle que cette modification statutaire est soumise à l'Assemblée Générale.

2. Proposition de décision :

- De soumettre, à l'approbation de l'Assemblée Générale, le rapport spécial établi par le Conseil d'Administration concernant la modification statutaire de l'objet social et le rapport distinct du Réviseur sur l'état résumant la situation active et passive de la société.
- De transmettre à l'autorité de Tutelle ledit rapport.
- De déposer le rapport du CA au Greffe du Tribunal de l'Entreprise.

3. Projet de délibération et pièces justificatives : en annexe

4. - 5. Informations budgétaires¹ - Subvention¹ : Néant

¹ Compléter si d'application



6, 7 & 8 Gestionnaire du dossier, Responsable du service compétent

Nom/prénom : Moermans Laurence
Téléphone : 085/31.04.51
E-mail: laurence.moermans@aieg.be

9. Observations : Néant

10. Informations techniques

Le gestionnaire du dossier, son Responsable de service sont en première ligne pour fournir à la demande, des informations (techniques), complémentaires à celles que les membres de l'Assemblée générale trouveront dans les dossiers ouverts à leur consultation auprès de la Direction générale.

Il est rappelé que le projet de plan stratégique fait l'objet d'une présentation et d'un débat au sein du Collège communal.

Les Comptes annuels font l'objet d'une présentation par le fonctionnaire dirigeant et/ou le Directeur financier qui répondront aux questions en présence du Réviseur.

* * *

Laurence Moermans.

Gestionnaire du dossier, Responsable du service compétent.